

1. *Débitrice*: **Pizzera SA en liquidation,**

2. *Remarques*: Communication

Par décision du 13 juin 2003 dans le cadre de la faillite Pizzera SA en liquidation, l'autorité cantonale inférieure de surveillances des offices des poursuites et des faillites a pris le dispositif suivant:

1. prend acte de la démission, pour raisons médicales, à compter du 29 mai 2003 de M. Claude-Pascal Ruedin, au Landeron, administrateur spécial de la société Pizzera SA en liquidation;
2. invite l'administrateur spécial à lui remettre son mémoire d'honoraires pour homologation;
3. confie à l'office des faillites l'administration de la faillite Pizzera SA en liquidation, sous réserve de la nomination par la deuxième assemblée des créanciers d'un nouvel administrateur spécial;
4. ordonne la publication de la présente décision;
5. statue sans frais.

Département de la justice, de la santé et de la sécurité
2001 Neuchâtel

(01046104)